



Attention

Détenteur de l'A.M.M. : Life Scientific Ltd., Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande  
 Type d'action : Herbicide de post-levée (HRAC B)  
 Formulation : **Granulés dispersables (WG)**  
 Composition : **200 g/kg (20.0% p/p) de metsulfuron-méthyl**

**ARDEUR** est un herbicide anti-dicotylédones de post-levée. Homologué sur un large spectre d'adventices entre 10 et 30 gr/ha, il s'utilise sur céréales (30 gr/ha), prairies permanentes et temporaires, gazons, sur certains porte-graines. Il est également destiné à l'entretien des jachères.

**ARDEUR (N° d'A.M.M. : 2120194)**

- |          |  |      |
|----------|--|------|
| H317     | Peut provoquer une allergie cutanée.   |      |
| H410     | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                    | SPe1 |
| EUH401   | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.                 |      |
| P102     | Tenir hors de portée des enfants.  |      |
| P261     | Éviter de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.   |      |
| P280     | Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.           | SPe2 |
| P333+313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.  |      |
| P501     | Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets.                                     | SPe3 |
| SP1      | Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. |      |

Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation ou toute autre préparation contenant du metsulfuron-méthyl plus d'une fois par an au printemps et plus d'une fois tous les 2 ans à la dose d'application de 6 g/ha, en traitement d'automne-hiver sur blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver, triticale et seigle d'hiver.  
 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation sur sols drainés en période de drainage sur céréales avant le stade de croissance BBCH 20.  
 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**Délai de rentrée : 48 heures.**



**life scientific**

**Granulés dispersables  
200 g/kg metsulfuron-méthyl**



Consulter ce livret avant toute utilisation.  
**RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.**  
**REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT**

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com).  
 N° de lot et date de fabrication : voir emballage  
 Fabriqué en UE Version 7



Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE, 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest  
 Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe). [www.lifescientific.com](http://www.lifescientific.com)

**EN CAS D'URGENCE**  
**Composer le 15, le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche**

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert: 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Premiers soins détaillés à l'intérieur du livret.

**Contenu: 100g Net**



## PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet et au savon. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

## DESRIPTIF DU PRODUIT

### Mode d'action

Le metsulfuron-méthyl appartient à la famille des sulfonilurées, qui agit en tant qu'inhibiteurs de l'ALS (HRAC B).

Cette substance active agit sur l'enzyme ALS (acétolactate synthase) responsable de la synthèse de 3 acides aminés (valine, leucine et isoleucine). La division cellulaire est alors stoppée, et la croissance des méristèmes s'arrête.

Le metsulfuron-méthyl est véhiculé dans la plante par une double systémie, foliaire et racinaire.

## Tableau des usages

Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

| Culture   | Cible         | Dose homologuée | Nombre max. d'appl.  | Délai avant récolte (DAR)  | ZNT aquatique |
|---|---------------|-----------------|--|--|---------------|
| <b>Désherbage</b>   |               |                 |  |  |               |
| Blé tendre d'hiver<br>Blé dur d'hiver<br>Blé dur de printemps<br>Orge d'hiver<br>Orge de printemps<br>Seigle<br>Triticale | Dicotylédones | 30 g/ha         | Application d'automne-hiver : 1 tous les 2 ans<br>Application de printemps : 1 /an | Max. BBCH 39<br>(limbe de la dernière feuille entièrement étalé, ligule visible) | 5 mètres      |
| Cultures porte-graines :<br>Lotier  | Dicotylédones | 20 g/ha         | 1 /an  | -  | 5 mètres      |
| Cultures porte-graines :<br>Dactyle<br>Fétuque rouge<br>Fétuque ovine   | Dicotylédones | 30 g/ha         | 1 /an  | -  | 5 mètres      |
| Gazons de graminées   | Dicotylédones | 20 g/ha         | 1 /an  | -  | 5 mètres      |
| Prairies (permanentes et non permanentes)   | Dicotylédones | 20 g/ha         | 1 /an  | -  | 5 mètres      |

| Culture   | Cible   | Dose homologuée | Nombre max. d'appl. | Délai avant récolte (DAR) | ZNT aquatique |
|---|---|-----------------|---------------------|---------------------------|---------------|
| <b>Jachères et cultures intermédiaires - Limitation de la pousse et de la fructification</b>                  |   |                 |                     |                           |               |
| Trèfle blanc  | Limitation de la pousse et de la fructification | 5 g/ha          | 1 /an               | -                         | 5 mètres      |
| Moutarde blanche<br>Navette fourragère<br>Phacélie<br>Trèfle d'Alexandrie<br>Trèfle incarnat<br>Trèfle violet | Limitation de la pousse et de la fructification | 10 g/ha         | 1 /an               | -                         | 5 mètres      |
| Vesce commune   | Limitation de la pousse et de la fructification | 20 g/ha         | 1 /an               | -                         | 5 mètres      |
| Jachère spontanée (toutes cultures)   | Limitation de la pousse et de la fructification | 20 g/ha         | 1 /an               | -                         | 5 mètres      |

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse: <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/public/>

### Spectre d'efficacité

| ARDEUR à 30 g/ha - Dicotylédones annuelles (jeunes)  |               |  |
|--|---------------|--|
| Alchémille<br>Ammi élevé<br>Anthémis<br>Anthriscus<br>Arabette<br>Bifora<br>Calépine<br>Casselle<br>Cardotte sauvage<br>Caucalis<br>Céraisie<br>Coquelicot<br>Geraniums<br>Grenil<br>Lamiers<br>Lampsane<br>Matricaires<br>Mercuriale<br>Miroir de Vénus<br>Mouron des oiseaux<br>Mouron rouge<br>Myosotis | Très sensible | Ortie royale<br>Pensée<br>Ravenelle<br>Renoncule<br>Renouée liseron<br>Renouée persicaire<br>Repousse de betterave<br>Repousse de colza<br>Repousse de tournesol<br>Sanve<br>Scandix peigne de Vénus<br>Séneçon<br>Valérianelle<br><br>Amarante<br>Atriplex<br>Chénopodes<br>Ficaire<br>Gesse<br>Rapistre<br>Renouée des oiseaux<br>Véronique de Perse |
|  |               | Très sensible  |
|  |               | Sensible   |

**ARDEUR à 30 g/ha - Dicotylédones vivaces**

|                           |                      |  |                 |
|---------------------------|----------------------|--|-----------------|
| Chardon<br>Ortie<br>Rumex | <b>Très sensible</b> | Achillée<br>Armoise<br>Laiteron<br>Tussilage | <b>Sensible</b> |
|---------------------------|----------------------|--|-----------------|

Parmi les graminées, l'agrostis jouet du vent est très sensible à ARDEUR à la dose de 30 g/ha.

**RECOMMANDATIONS D'EMPLOI**

Traiter sur une culture bien implantée en bon état végétatif. Ne pas traiter une culture ayant subi un stress (hydrique, thermique...).

Pour une efficacité optimale, traiter préférentiellement sur des adventices jeunes en conditions poussantes.

N'utiliser ARDEUR que sur des adventices ne présentant pas de résistance aux inhibiteurs de l'ALS.

Sur céréales : appliquer ARDEUR à partir du stade 3 feuilles de la céréale (BBCH 18), et au plus tard au stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

Ne pas utiliser sur des légumineuses semées sous céréales

Sur cultures porte-graines : avant toute application de ARDEUR, demander conseil à la FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semence - téléphone : 01.44.82.73.33).

**Sur prairies :**

Sur prairies naturelles, ARDEUR s'utilise pour régénérer la prairie en cas de fortes infestations en dicotylédones vivaces, en particulier rumex et chardon, mais aussi achillée millefeuille, colchique, ombellifère, ortie, pissenlit, plantain, potentille, renoncule...

Ne pas utiliser ARDEUR sur des prairies peu infestées ou comme herbicide d'entretien.

Sur prairies non permanentes, appliquer ARDEUR sur des prairies implantées depuis au moins 1 année.

Contre les rumex, traiter lorsque celles-ci sont entre le stade rosette et l'apparition de la hampe florale.

ARDEUR a une efficacité optimale sur les adventices en conditions poussantes. Il convient donc d'appliquer ARDEUR environ 10 jours après une fauche ou un pâturage de la prairie.

Attendre au moins 10 jours après le traitement avant la réentrée du bétail sur la prairie afin que ARDEUR ait le temps de se diffuser dans la mauvaise herbe et de la détruire en profondeur.

Ne pas appliquer ARDEUR au printemps. Idéalement, traiter en fin d'été ou en début d'automne, en conditions poussantes.

Ne pas appliquer ARDEUR si les conditions sont sèches ou après les premières gelées.

Ne pas appliquer ARDEUR si le sol est asphyxiant et présente des excès d'eau en hiver.

Après une application avec ARDEUR sur prairie, il est possible que les graminées présentent un léger jaunissement temporaire, sans conséquence sur la productivité de la prairie.

Ne pas utiliser ARDEUR si la prairie est plantée d'arbres fruitiers.

Sur jachères pour la limitation de la pousse et de la fructification :

Pour une efficacité optimale, il est généralement recommandé d'appliquer ARDEUR en début de floraison (de début à mi-floraison).

Sur moutarde blanche, ARDEUR peut s'appliquer jusqu'à la fin floraison.

Sur vesce commune, il est recommandé d'appliquer ARDEUR lorsque la vesce atteint 30 cm de hauteur et jusqu'à début floraison.

### **Conditions météorologiques**

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Éviter toute dérive sur les cultures adjacentes, particulièrement si celles-ci sont sensibles (en particulier, toute culture de dicotylédones). Éviter également toute dérive sur les parcelles qui vont être semées avec des cultures sensibles (en particulier, toute culture de dicotylédones).

### **Recommandations pour les mélanges**

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Si ARDEUR est mélangé à un produit liquide, verser ARDEUR en premier dans la cuve, et attendre sa complète dilution avant de verser le produit liquide.

Il n'est pas recommandé de mélanger ARDEUR avec des engrais liquides, ou avec des régulateurs de croissance à base d'éthéphon.

### **Préparation de la bouillie**

Remplir au 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de ARDEUR dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

### **Volume de bouillie**

Utiliser ARDEUR dans un volume de bouillie de 80 à 300 L/ha.

### **Cultures suivantes**

Après application sur une culture de céréales, les cultures possibles dans le cadre d'une rotation sont :

- A l'automne suivant : céréales, colza (à partir du mois d'août), féverole, graminées fourragères, jachères (à base de graminées, trèfle blanc, incarnat ou violet, moutarde blanche), pois. Sur les cultures intermédiaires moutarde et radis, une légère phytotoxicité peut être observée.

- Au printemps suivant : betterave, endive, haricot, lin, maïs, pois protéagineux, pomme de terre, soja, sorgho, tournesol.

Attention, si ARDEUR est appliqué en programme ou en association avec un herbicide à base d'amidosulfuron, de chlorsulfuron, de metosulam ou de triasulfuron, seule une céréale est recommandée en culture suivante.

Après application sur une jachère semée, les cultures possibles dans le cadre d'une rotation sont :

- A l'automne suivant : céréales, graminées fourragères.

- Au printemps suivant : céréales, graminées fourragères, maïs, pois protéagineux, sorgho, tournesol.

Après application sur une jachère spontanée, les cultures possibles dans le cadre d'une rotation sont :

- A l'automne suivant : céréales, graminées fourragères.

- Au printemps suivant : céréales, graminées fourragères, maïs.

### **Cultures de remplacement**

Afin de respecter les limites maximales de résidus, attendre 120 jours avant tout semis ou implantation en cas d'interruption prématurée de la culture (sauf si ARDEUR est autorisé sur la culture à re-semer).

Consulter votre conseiller technique pour le choix de la culture de remplacement.

### **PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE**

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles

chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, LIFE SCIENTIFIC Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

### **BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES**

#### **Stockage du produit**

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

#### **Protection de l'opérateur et du travailleur**

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation.

| Caractéristiques des EPI  |   | PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE : |  |                         | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
|---|---|---|--|-------------------------|---------------------------|
|   |   | MÉLANGE/<br>CHARGEMENT                              | APPLICATION AVEC :   |                         |                           |
|   |   |   | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ<br>À RAMPE PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR :<br>PULVÉRISATION VERS LE BAS |                         |                           |
|   |   |   | TRACTEUR<br>AVEC CABINE  | TRACTEUR<br>SANS CABINE |                           |
| <b>GANTS EN NITRILE</b><br>réutilisables (certifiés EN 374-3)<br>ou à usage unique (certifiés EN 374-2) |  | Réutilisables                                       |  | À usage unique          |                           |
| <b>EPI VESTIMENTAIRE</b><br>conforme à la norme NF EN ISO 27065   |  | EPI<br>vestimentaire                                |  |                         |                           |
| <b>EPI PARTIEL</b><br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie ■ type PB3 certifié EN14605+A1   |  | EPI<br>partiel                                      |  |                         |                           |
| <b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b><br>catégorie ■ type 3 ou 4<br>certifiée EN 14605+A1:2009      |  | ou<br>Type 3 ou 4                                   |  |                         | ou                        |
| <b>BOTTES</b><br>certifiées EN 13 832-3:2006  |  |   |  |                         |                           |

## Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire.

Remplir à nouveau la cuve avec de l'eau et un produit nettoyant adapté. Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vider.

Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire.

Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

## Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

### LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



• N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



• Protégez votre santé et celle de votre entourage.



• Surveillez les conditions météorologiques.



• Protégez les points d'eau.



• Protégez les pollinisateurs.



• Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR](http://WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR) : FLASHEZ-MOI

®ARDEUR est une marque déposée de Life Scientific France